



Energie : fin de la trêve hivernale, les dispositifs d'EDF

jeudi 12 mars 2015, par [lpe](#)

Depuis près de 30 ans, EDF travaille en étroite collaboration avec les élus, services spécialisés (Conseils Généraux, Centre communaux d'action sociale, CPAM, ANAH, CAF) et travailleurs sociaux en milieu associatif. L'objectif est ainsi de développer une véritable politique de solidarité structurée autour de l'aide au paiement, l'accompagnement et la prévention, afin de trouver des solutions concrètes adaptées à la situation de chaque bénéficiaire et de l'aider à « consommer juste ».

Ainsi, en Poitou-Charentes, EDF participe au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 508 000 €, ce qui en fait le premier contributeur privé après les collectivités. Une demande forte de l'énergéticien est que 10 % au moins de cette contribution permette la mise en place d'actions de prévention.

EDF travaille également avec les Conseils Généraux et les CCAS des communes de la région pour mettre en oeuvre un éventail de mesures visant à accompagner les ménages démunis, mais également pour prévenir au mieux cette précarité énergétique. Cette recherche de proximité et la mobilisation de ses salariés permettent à EDF d'être un véritable acteur de la lutte contre la précarité énergétique.

En Charente, par exemple, cela s'illustre de manière concrète avec la participation à la mise en place des ambassadeurs de l'énergie, la signature d'une convention avec l'ADIL 16, la participation à l'action de médiation énergie d'OMEGA [1] sur l'agglomération d'Angoulême et de nombreuses actions de formation des différents partenaires.



Au total, 30 correspondants et conseillers solidarité oeuvrent quotidiennement au sein d'EDF Poitou-Charentes, Centre, Limousin pour trouver des solutions concrètes d'accompagnement des clients démunis. L'un de leurs objectifs est d'éviter de suspendre la fourniture d'électricité à toute personne identifiée comme démunie par les services sociaux. Pour cela, il est essentiel qu'un client en difficulté prenne contact avec EDF pour en parler avec un conseiller le plus tôt possible.

Les boutiques EDF sont aussi des lieux privilégiés de rencontre pour évoquer les difficultés rencontrées et trouver des solutions avec un conseiller EDF. Pour ceux qui ne pourraient se déplacer en boutiques (Angoulême, La Rochelle ou Poitiers), EDF propose un accueil téléphonique mais également une boutique itinérante en Charente, qui a pour vocation de venir à la rencontre des habitants des zones rurales.

Ce nouveau concept de relation proche du client possède toutes les connexions et sources d'information nécessaires pour répondre au mieux aux interrogations des particuliers.

La Trêve hivernale : Quand ? Pour qui ?

Dans le respect du cadre réglementaire (loi « Brottes »), pendant la période dite de « trêve hivernale » les coupures sont suspendues (du 1er novembre au 31 mars). Les clients bénéficiaires des tarifs sociaux et ceux ayant obtenu une aide du Fonds de Solidarité Logement (FSL) dans les 12 derniers mois conservent ainsi pendant cette période la totalité de leur puissance souscrite. EDF a décidé d'y inclure également les clients ayant bénéficié d'une aide d'un organisme autre que le FSL (CCAS, CAF, etc.).

Les autres clients particuliers qui ne sont pas à jour dans le règlement de leurs factures peuvent être limités à : 3Kva [2] pour les clients dont la puissance souscrite est de 6Kva ou plus, 2Kva pour les clients bénéficiant d'une puissance souscrite de 3Kva.

Il revient aux pouvoirs publics de fixer les conditions d'attribution des tarifs sociaux. EDF accompagnera toute décision des pouvoirs publics dans ce domaine important. Le nombre d'ayants droit des Tarifs Sociaux de l'Energie a beaucoup augmenté en 2014 du fait de l'évolution, décidée par l'Etat, des critères d'attribution.

Pour le Poitou-Charentes, à fin 2014, 50 025 clients d'EDF bénéficiaient du TPN dont 13 409 en Charente. La solidarité énergétique en Charente en chiffres :

- Participation d'EDF au Fonds de Solidarité Logement : 508 000 € sur la région Poitou-Charentes
- 13 409 bénéficiaires du TPN et 931 bénéficiaires du TSS en Charente
- Un numéro vert solidarité : 0 800 65 03 09
- Une boutique EDF à Angoulême, 10 avenue du Général de Gaulle
- Une boutique itinérante

Les tarifs sociaux de l'énergie : TPN et TSS

Les tarifs sociaux de l'énergie se décomposent en deux catégories :

- le Tarif de Première Nécessité pour l'électricité (TPN) : déduction annuelle de 70 à 140 € de la facture d'électricité
- le Tarif Spécial de Solidarité pour le gaz naturel (TSS).

Près de 3 millions de personnes bénéficient du TPN dont 2,44 millions pour EDF en France métropolitaine. Pour élargir le nombre de bénéficiaires, les personnes ayant un revenu fiscal annuel de référence par part inférieur ou égal à 2 175 euros par an peuvent maintenant bénéficier du TPN.

Les personnes ayant des ressources inférieures au plafond de ressources de l'aide à la complémentaire santé, continuent à bénéficier du TPN.

En mars 2013 l'application automatique des tarifs sociaux de l'énergie a permis leur développement rapide.

A propos d'EDF :

Le groupe EDF, un des leaders sur le marché de l'énergie en Europe, est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers :

la production, le transport, la distribution, le négoce et la vente d'énergies. Premier producteur d'électricité en Europe, le Groupe dispose en France de moyens de production essentiellement nucléaires et hydrauliques fournissant à 95,9 % une électricité sans émission de CO2. En France, ses filiales de transport et de distribution d'électricité exploitent 1 285 000 km de lignes électriques aériennes et souterraines de moyenne et basse tension et de l'ordre de 100 000 km de réseaux à haute et très haute tension. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies

et de services à près de 28,6 millions de clients en France. Le Groupe a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires consolidé de 72,7 milliards d'euros dont 46,2 % hors de France. EDF, cotée à la Bourse de Paris, est membre de l'indice CAC 40.

Notes

[1] Créé en 1998, OMEGA, réunit l'ensemble des municipalités de l'agglomération d'Angoulême et des entreprises de missions de service public, qui ont souhaité se doter d'un dispositif de médiation sociale.

[2] Cette puissance permet d'utiliser simultanément :

- un appareil chauffant avec une résistance : (par exemple : un ballon d'eau chaude, ou un radiateur à convecteurs dans une seule pièce, ou un lave-linge, ou un lave-vaisselle ou un four) ;
- un réfrigérateur, une télévision, un congélateur et l'éclairage.